



## Services de mobilité cellulaires Publication de l'appel d'offres sur le SEAO

**Québec, le 30 juin 2015** – Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle que l'appel d'offres des services de mobilité cellulaires a été publié sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) à la suite de l'obtention des autorisations nécessaires. Le processus d'acquisition suit son cours normal. Le présent communiqué vise à transmettre aux membres du regroupement certaines informations et modalités comprises dans le cadre de cet appel d'offres.

Puisque votre organisation est partie prenante au regroupement mis en place par le CSPQ, vous devez prendre connaissance et respecter toutes les conditions contenues aux documents d'appel d'offres. Le document complet d'appel d'offres est disponible sur le SEAO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en recherchant le numéro d'appel d'offres 999106936. L'obtention d'un code de consultation du SEAO est gratuite pour les organisations publiques : il vous suffit donc d'en faire la demande sur ce même site.

Voici quelques éléments d'intérêt qui se trouvent aux documents d'appel d'offres :

En ce qui a trait à la durée du contrat, elle sera d'une durée ferme de quatre ans, en plus de deux options de renouvellement, de deux années chacune, et d'une phase de migration à la sortie de deux années, pour un maximum de dix ans. Compte tenu de la conclusion d'un contrat à long terme, il est prévu de nouvelles mises en concurrence avant les périodes de renouvellement optionnelles et lors de la phase de migration vers un prochain contrat, en permettant uniquement aux prestataires de services retenus d'actualiser leurs tarifs précédemment soumis à un montant égal ou à la baisse. De plus, des dispositions décrites à l'appel d'offres prévoient des mécanismes permettant de suivre l'évolution technologique. L'évolution des volumes transmis par la clientèle initialement a été prise en compte dans le cadre de la rédaction de cet appel d'offres et sera actualisée en vue des périodes de renouvellement.

Les membres du regroupement doivent requérir les services des prestataires retenus pour toute la durée du contrat et, le cas échéant, des options de renouvellement. Les clients engagés bénéficient du contrat pour toute cette durée et n'ont pas à soumettre une nouvelle fiche technique d'inscription.

Les demandes d'exécution (commandes) sont attribuées au prestataire de services ayant soumis le plus bas prix sauf en cas de besoin spécifique quant à la couverture ou quant à une technologie particulière nécessaire à un utilisateur. Pour ces deux conditions particulières, le client devra remplir un formulaire disponible sur le portail du prestataire au moment de sa requête. Le CSPQ s'assurera que chaque demande d'exécution est conforme au contrat, et ce, avant leur exécution par les prestataires.

Les documents d'appel d'offres prévoient des modalités applicables aux membres du regroupement en cas de dépassement des groupes de partage et les pénalités applicables à la fin d'un engagement sur un appareil et s'engage à payer, le cas échéant, les pénalités applicables en lien avec les abonnements, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

En terminant, à la lecture du document d'appel d'offres, vous pourrez constater que le CSPQ a pris en compte plusieurs commentaires de la clientèle afin de bonifier son offre de services de mobilités cellulaires et permettre de prendre en considération le développement durable. Ainsi, les clients auront la possibilité d'acheter des téléphones subventionnés dont la période d'engagement est d'une durée de 24 mois, d'acheter des appareils non subventionnés, des bornes Wi-Fi, des modems, des cartes, des clés Internet, ainsi que des accessoires tels que des chargeurs de base, chargeurs de voiture et étuis. L'appel d'offres du CSPQ encourage des mesures de développement durable en prévoyant des tarifs pour des forfaits sur des appareils sans engagement. Ceci permettra aux membres du regroupement qui le désirent d'étirer la durée de vie de leurs appareils à plus de deux ans tout en bénéficiant d'économies additionnelles.

Le CSPQ vous transmettra prochainement tous les détails entourant l'exécution du contrat et la migration des services du contrat actuel vers le nouveau contrat.

Afin d'obtenir plus d'information, vous êtes invités à nous contacter à l'adresse suivante : [info.appel.offre.cellulaire@cspq.gouv.qc.ca](mailto:info.appel.offre.cellulaire@cspq.gouv.qc.ca).

Source : Direction générale des acquisitions et  
Direction de l'exploitation de l'infrastructure bureautique